

# CONSEIL MUNICIPAL

## COMPTE-RENDU DE SÉANCE



### **SÉANCE DU 24 JUIN 2020 :**

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre juin les membres du Conseil Municipal de la Commune de Brando se sont réunis à 18h00 à la salle des fêtes d'Erbalunga, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 18 juin 2020.

### **Étaient présents :**

M. Yves BIAGGI, Mme Aurélie CARBALLO-BUJAN, M. Thierry CHOLET-ALLEGRIANI, Mme Marie-Jeanne FANTOZZI, Mme Gilberte FUSTIER, Mme Anaïs GIORGI, M. Denis LANCELLE, Mme Sandrine LAUNOY, Mme Marie-Josèphe MARCHIONI, M. Régis MARTINI, Mme Audrey PARDINI, M. Michel PERETTI, M. Patrick SANGUINETTI, M. Frédéric SISCO, M. Jean-Marcel VUILLAMIER.

**Étaient absents représentés :** M. Jean-Louis SANGUINETTI

**Étaient absents non représentés :**

Mme Nathalie ESPOSITO, Mme Sophie MATTEI, -Dr Dominique RICCI.

**Secrétaire de séance :** Mme Anaïs GIORGI

**Président de séance :** M. Patrick SANGUINETTI

---

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle l'ordre du jour. Il constate que le quorum est atteint.

### **1- FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES DIFFÉRENTS IMPÔTS DIRECTS**

Monsieur le Maire,

INFORME que le Conseil Municipal doit fixer les taux des différents impôts directs.

Il est proposé de maintenir les taux de l'année précédente soit :

- Foncier bâti : 13.83 %
- Foncier non bâti : 57.28%
- Cotisation foncière entreprise : 16.51%

Après avoir procédé au vote,

Le Conseil Municipal,

ACCEPTE de maintenir les taux d'imposition existants des différents impôts directs.

VOTE : Adopté à l'unanimité (Pour : 16, Contre : 0, Abstention : 0)

## **2- OUVERTURE DES CRÉDITS AU BUDGET POUR L'ACQUISITION D'UNE PARCELLE À CASTELLO**

Monsieur le Maire,

INFORME que le Conseil Municipal doit délibérer sur l'ouverture de crédits ayant pour projet l'acquisition d'une parcelle lieu-dit Parocchia à Castello cadastrée B110 d'une superficie de 1050m<sup>2</sup>.

Après avoir procédé au vote,

Le Conseil Municipal,

DECIDE d'autoriser l'engagement de dépenses d'investissement avant le vote du BP 2020 sur la base de 155 000€.

VOTE : Adopté à l'unanimité (Pour : 16, Contre : 0, Abstention :0)

## **3- HABILITATION DU MAIRE POUR LA SIGNATURE D'UN ACTE D'ACHAT POUR LA PARCELLE DE CASTELLO**

Monsieur le Maire,

INFORME que le Conseil Municipal doit habiliter ce dernier à la signature d'un acte d'acquisition pour l'achat d'une parcelle lieu-dit Parocchia à Castello cadastrée B110 d'une superficie de 1050m<sup>2</sup> d'un montant de 155 000€.

Après avoir procédé au vote,

Le Conseil Municipal,

AUTORISE le Maire à signer l'acte de vente.

VOTE : Adopté à l'unanimité (Pour : 16, Contre : 0, Abstention :0)

## **4- DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACQUISITION D'UNE PARCELLE À CASTELLO**

Monsieur le Maire,

RAPPELLE le projet d'acquisition d'une parcelle à Castello ayant pour but de réaliser une aire de stationnement s'inscrivant naturellement dans le paysage ainsi que le détail de la demande de subvention.

- CDC : 88 200€ HT
- Etat : 29 400€ HT
- Part communale : 29 400€ HT

Après avoir procédé au vote,

Le Conseil Municipal,

AUTORISE le Maire à réaliser cette opération.

VOTE : Adopté à l'unanimité (Pour : 16, Contre : 0, Abstention :0)

## **5- CONSTITUTION D'UNE RÉSERVE CITOYENNE DE SÉCURITÉ CIVILE**

Monsieur le Maire,

RAPPELLE le cadre légal de la constitution d'une réserve de sécurité civile qui sera chargée d'apporter son concours en matière :

- D'information et de préparation de la population face aux risques encourus par la commune.

- De surveillance et d'intervention sur feux naissant détectés dans l'attente des moyens de secours départementaux.
- De soutien et d'assistance aux populations en cas de sinistres.
- D'appui logistique et de rétablissement des activités.

Après avoir procédé au vote,

Le Conseil Municipal,

AUTORISE la constitution d'une réserve citoyenne de sécurité civile. Un arrêté municipal en précisera les missions et l'organisation.

VOTE : Adopté à l'unanimité (Pour : 16, Contre : 0, Abstention :0)

#### **6- ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AU SYNDICAT TV DE LOTA**

Monsieur le Maire,

INFORME que le Conseil Municipal doit désigner deux délégués au sein du syndicat TV de Lota.

Après un appel de candidature, il est procédé au vote.

A obtenu, 16 voix :

- Poste 1 : Mme Sandrine LAUNOY
- Poste 2 : Monsieur Jean-Marcel VUILLAMIER

#### **7- OUVERTURE DE CRÉDITS AU BUDGET POUR L'ACHAT D'UN VÉHICULE POUR LA VOIRIE.**

Monsieur le Maire,

RAPPELLE le cadre du projet d'acquisition d'un véhicule de type 4x4 de marque Toyota Hilux d'une valeur de 27 000€.

Après avoir procédé au vote.

Le Conseil Municipal,

AUTORISE l'engagement des dépenses d'investissement avant le vote du BP 2020 sur la base de 27 000€.

VOTE : Adopté à l'unanimité (Pour : 16, Contre : 0, Abstention :0)

#### **8- CRÉATION D'UN EMPLOI VOIRIE POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ**

Monsieur le Maire,

EXPOSE le projet de création d'un poste non permanent d'agent de voirie et d'entretien, relevant du grade d'Adjoint Technique Territorial, d'une durée de 35 heures hebdomadaires, pour une période de 3 mois. La rémunération correspondant au 1<sup>er</sup> échelon, échelle C1 du grade d'Adjoint Technique Territorial.

Après avoir procédé au vote,

Le Conseil Municipal,

ACCEPTTE de créer et d'inscrire les crédits nécessaires à la création de ce poste.

VOTE : Adopté à l'unanimité (Pour : 16, Contre : 0, Abstention :0)

## **9- AUTORISATION DE PASSAGE SUR UN TERRAIN COMMUNAL AU PROFIT BARTOLETTI / CONSTANT**

Monsieur le Maire,

RAPPELLE le cadre du projet d'une convention de passage à titre gratuit liant la Commune à la SAS Bartoletti / Constant afin d'accéder aux parcelles A.271, A. 268, A.272, A.283, A.270, A.274, A.275, A.276 lieu-dit Grotta Murata Erbalunga par les parcelles appartenant au domaine privé de la Commune A.2001 et A.2005.

Après avoir procédé au vote,

Le Conseil Municipal,

AUTORISE le Maire à formaliser cette convention de passage.

VOTE : Adopté à la majorité (Pour : 15, Contre : 0, Abstention :1)

## **10- RÉDUCTION DE LOYER AU PROFIT DE L'EXPLOITANT DU CIPETTU SUITE AU CONFINEMENT**

Monsieur le Maire,

INFORME qu'en raison du confinement, l'exploitante du local U Cipettu à Poretto, Mme Joëlle COQUERY a été contrainte de fermer son local pendant trois mois. Il a résulté de cette fermeture une perte de revenus. Les ordonnances prises en conséquence de l'état d'urgence permettent de suspendre le paiement des redevances pour une période de trois mois.

Après avoir procédé au vote,

Le Conseil Municipal,

AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents à cette suspension et aux éventuels avenants à conclure entre les parties en raison de cette suspension.

VOTE : Adopté à l'unanimité (Pour : 16, Contre : 0, Abstention :0)

## **INFORMATIONS DIVERSES**

Le Conseil Municipal met un point d'honneur à la prévention incendie dans la commune avec des suggestions afin d'en diminuer le risque :

- Monsieur Régis MARTINI soumet l'idée d'un outil de débroussaillage performant intercommunal.
- Monsieur Jean-Marcel VUILLAMIER propose l'acquisition d'un broyeur de végétaux afin d'éliminer les rejets en pleine nature.

Ces propositions sont entendues par le Conseil Municipal et feront l'objet de réunions spécifiques notamment lors de la création de la réserve citoyenne de sécurité civile.

Monsieur Thierry CHOLET-ALLEGRIINI présente au Conseil Municipal le projet de création d'un blason communal. L'esquisse de celle-ci permet un échange constructif entre les élus. Afin d'être le plus pertinent possible, une réunion de travail sera programmée avec Messieurs LICCIA et NIGAGLIONI (experts du patrimoine et de l'histoire) afin que chacun puisse échanger sur le sujet.

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 19H25.



Le Maire,  
**Patrick SANGUINETTI**

Pour le Maire  
**Le 1<sup>er</sup> Adjoint**  
Thierry CHOLET-ALLEGRI

A large, stylized handwritten signature in blue ink, written over the printed name of the 1st Deputy Mayor.

